

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES



LES PERMANENCES GRATUITES & CONFIDENTIELLES



Vous êtes victimes de vol, de violences, d'agression sexuelle, de dégradation, d'insultes, de discriminations, d'abus de confiance, de non représentation d'enfant, d'accident ou de toute autre infraction pénale...



Association
agréée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'A.C.J.M. est là pour :

**Vous accueillir,
écouter, informer,
orienter, soutenir
et accompagner.**



www.acjm.info





A.C.J.M. du Calvados



secretariat.calvados@acjm.info

LES LIEUX & HORAIRES DES PERMANENCES



Pour mieux vous accueillir,
veuillez nous contacter au
préalable.



02 31 35 67 10



Caen

Tribunal Judiciaire

(Bureau d'Aide
aux Victimes)

11, rue Dumont d'Urville



Du lundi au vendredi
(sauf jeudi matin)
9h-12h et 13h30-17h

Antenne ACJM

16 rue Saint André
(Grâce de Dieu)

Du lundi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h

Maison des femmes

Université de Caen

Centre ASAP



L'association de Loi 1901 A.C.J.M. est habilitée
par le Ministère de la Justice et œuvre pour
l'Aide aux Victimes, la Citoyenneté, la Justice
et la Médiation. L'**A.C.J.M.** dispose de
professionnels formés et d'un solide réseau de
partenaires institutionnels, privés et associatifs
pour vous accompagner.